



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI 10 JANVIER 2022 À 19H30,
À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN**

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil **du lundi 10 janvier 2022** est tenue à huis clos sans la présence du public vu les règles sanitaires applicables depuis le 31 décembre dernier, aucune rencontre ne pouvant être tenue en présentiel. En conséquence, cette séance est diffusée en direct via la chaîne You Tube de la Municipalité.

Les mesures mises en place par la Municipalité au cours de la dernière année permettent une participation pleine et entière du public conformément à la Loi. La présente séance régulière du conseil peut être écoutée et regardée en direct par webdiffusion sur You Tube en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca, ou en différé par la suite selon la disponibilité des gens.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS;

Présences:

Absence:

Mairesse : Christine McAleer

Conseiller 1 : Thomas Vandor

Conseiller 2 : Jacques Guilbault

Conseiller 3 : Stephen Ovans

Conseiller 4 : Éric Bourdeau

Conseiller 5 : Kimberley Barrington

Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Christine McAleer, le trésorier, M. Georges Lazurka et le greffier, M. François Gagnon sont également présents, le greffier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19h30 par la mairesse Christine McAleer.

22-01-001 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par la conseillère **Kim Barrington**, APPUYÉE par le conseiller **Shane Beauchamp** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant tel que présenté ci-dessous, les points 1.1.4., 1.4.5, 1.7, 2.4, 3.1 et 13.2 ayant été retirée de l'ordre du jour initial.

1 AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
 - 1.2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021
- 1.3 Période de questions ouverte au public.
- 1.4 Dépôt de documents
 - 1.4.1 Liste des permis émis, fermetures de permis (Service d'urbanisme).
 - 1.4.2 Liste des permis en inspection.
 - 1.4.3 Liste des permis en traitement à la firme d'évaluateurs
- 1.5 Adoption du Règlement n° 74-2021 révisant et remplaçant le Code d'éthique et de déontologie des élu.e.s municipaux.
- 1.6 Adoption du Règlement 90-2021 établissant les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale.
- 1.7 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement régissant les pesticides et autres produits chimiques.
- 1.8 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élu.e.s municipaux.

2 GESTION FINANCIÈRE

- 2.1 Liste et approbation des comptes à payer au 31 décembre 2021.
 - 2.1.1 INFO - Avantages sociaux au 30 novembre 2021.
 - 2.1.2 INFO - Suivi budgétaire et financier au 30 novembre 2021.
- 2.2 Refinancement et financement d'emprunts municipaux.
- 2.3 Résolution de concordance
- 2.4 OHHS - Adoption du budget révisé 2021.
- 2.5 OHHS - Adoption du budget révisé 2022

3. CONSEIL MUNICIPAL

- 3.1 MAMH (changement de régime) - Renonciation à l'obtention du statut de ville.

4. GESTION DU PERSONNEL
5. GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS
6. GESTION DES IMMEUBLES
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRANSPORT ROUTIER
9. HYGIÈME DU MILIEU
10. URBANISME ET ZONAGE
11. COMMUNICATIONS
12. SERVICES RÉCRÉATIFS (Loisirs et Culture) ET COMMUNAUTAIRES
 - 12.1 MADA- Bonification de la politique
 - 12.1.1 Annulation de la résolution 21-07-210 – Formation du Comité de suivi du Plan d'action.
13. CORRESPONDANCE ET DEMANDES
 - 13.1 Bell cause pour la cause – Participation
14. 2^e PÉRIODE QUESTION OUVERTE AU PUBLIC
15. VARIA
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

22-01-002 Adoption du procès-verbal- Séance ordinaire du conseil du 6 décembre 2021.

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal du 6 décembre 2021, tel que présenté, tous les membres du conseil présents en la présente séance attestant l'avoir lu, des vérifications devant cependant être faites concernant la formation des comités à la suite d'une question posée par le conseiller Jacques Guilbault, ce dernier faisant état de changements survenus après l'adoption en bonne et due forme de la résolution. De plus, le greffier mentionne que par rapport à la délégation à l'OHHSL, un seul délégué est requis. La mairesse McAleer manifeste son intention de devenir la représentante de la Municipalité. En conséquence, il faut enlever le nom de Jonathan Allen.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC

Trois personnes ont déposé une question écrite au greffe conformément au Règlement municipal, en vue d'une réponse faite par le conseil. Les questions et les réponses écrites sont intégralement reproduites ci-dessous, sans aucune correction modification faite par le greffier.

1. Madame Suzanne Hutchinson

Question :

Bonsoir, mon nom est Suzanne Hutchinson.

Ma question est la suivante :

Madame la mairesse, j'ai relu votre documentation de campagne, mais je suis restée sur mon appétit. En tant que capitaine du navire, concrètement, quelle est votre planification ainsi que vos priorités pour notre belle municipalité ?

Ma sous-question :

Comment positionnez-vous Ormstown dans 10 ans ?

Merci.

Réponse (maïresse) :

« En réponse à la question de Mme Hutchinson qui est adressée à la mairesse j'aimerais expliquer à nouveau que la mairesse ne travaille pas à ses propres idées. Le conseil est une équipe et nous avons décidé ensemble de nos priorités.

Je dis bien priorités et non projets parce qu'il n'y a aucun surplus budgétaire disponible cette année ou à venir. Par contre nous avons établi comme priorités, les infrastructures, notamment celles du réseau d'aqueduc.

Nous allons travailler sur la planification de tous ces travaux :

- Approvisionnement en eau
- Usine de filtration
- Travaux urgents d'aqueduc, surtout les tuyaux
- Asphaltage des routes
- Financement de tous ces travaux

Toutes nos considérations vont se concentrer sur le bien-être de nos citoyens et la protection de notre environnement.

Pour ce qui est de Ormstown dans dix ans, je crois que la population par son choix de conseillers en décidera le sort. Pour ce qui est du conseil actuel, on veut s'assurer que les décisions que nous prendrons durant notre mandat, assurera une qualité de vie à la population pour au moins les sept générations à venir, surtout pour l'eau et l'environnement. »

2. Madame Sophie Caisse

Question :

Bonsoir,

Quelle serait la possibilité d'avoir un parc à chien dans la municipalité ? Il serait intéressant d'avoir une place où les chiens peuvent socialiser ensemble. Le plus près est à Valleyfield, près du Pont Larocque. Il pourrait être à côté du nouveau Skateparc. Il y a un espace vert et un stationnement. Il ne manque qu'une clôture et une poubelle pour les déchets des chiens. Merci

Réponse (maireesse) :

Mme Caisse, votre demande sera soumise au service d'urbanisme pour analyse, selon nos règlements. En revanche, aucun parc déjà existant ne sera utilisé pour des installations futures. Comme exemple, le parc Lindsay Cullen ne sera pas davantage amputé de son espace vert. Je considère aussi que le parc à chiens nécessitera l'implication des citoyens en plus de trouver du financement. C'est une idée soumise par plusieurs citoyens qui mérite notre considération.

3. Monsieur Jacques Lapierre

Question :

Bonjour à tous,

Un des principaux projets de la municipalité, sinon le principal (compte tenu des coûts et de l'impact sur la qualité de vie des citoyens), est la construction de l'usine de traitement de l'eau potable incluant : l'érection de la nouvelle tour d'eau, la mise à niveau du puits St-Paul, la fermeture des puits 1,4 et 5 et la mise en œuvre du puits numéro 9.

En octobre 2021, la firme d'ingénieurs en charge du projet travaillait en collaboration avec nos employés de la voirie et le directeur général, afin de produire les plans détaillés de ce dernier pour lancer un appel d'offre à la fin du printemps 2022. Je voudrais connaître l'évolution du dossier au cours des derniers mois ?

En second lieu, sommes-nous toujours à l'intérieur de l'échéancier prévu soit la production d'un appel d'offre en juin 2022 et la mise en chantier en 2023? J'apprécierais que cette question ainsi que la réponse (qu'elle soit immédiate ou non) soient inscrites au procès-verbal du conseil en titre afin d'assurer un suivi sur les différentes étapes de ce projet.

Merci à l'avance de votre collaboration.

Réponse (maireesse)

Le conseil a pris connaissance du dossier de la construction d'une usine de filtration. C'est un dossier complexe et volumineux. En janvier, nous travaillons sur le budget. En février, nous rencontrerons la firme d'ingénieurs qui a travaillé sur le dossier.

Nous avons de nombreuses questions et nous désirons avoir d'autres options possibles. Nous devons aussi consulter la population vu le coût de cette installation. Quand nous serons satisfaits de la conclusion de nos questionnements et avec l'approbation de la population sur le financement, nous pourrons aller de l'avant.

Pour l'échéancier, il est impossible de se prononcer à l'heure actuelle. »

Pour les personnes préférant l'audio, le tout peut être entendu sur la chaîne You Tube de la Municipalité à partir du site internet municipal à www.ormstown.ca ou en tapant Ormstown You Tube sur la barre de recherche Google.

Dépôt de documents

Sans nécessiter de résolution formelle adoptée par le conseil municipal, il y a dépôt des documents suivants, sans autre formalité :

- 1.4.1 Liste des permis émis, fermetures de permis (Service d'urbanisme).
- 1.4.2 Liste des permis en inspection.
- 1.4.3 Liste des permis en traitement à la firme d'évaluateurs

22-01-003 Adoption du Règlement n° 74-2021 révisant et remplaçant le Code d'éthique et de déontologie des élu.e.s municipaux.

Ce point est reporté à une séance subséquente vu la formation à venir, bien que le Code d'éthique toujours en vigueur demeure applicable.

.ADOPTÉE

22-01-004 Adoption du Règlement n° 90-2021 établissant les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale

ATTENDU QUE la Municipalité est membre du Réseau Biblio depuis plusieurs années;

ATTENDU QU'il convient d'adopter des règles communes à l'ensemble des bibliothèques comme il est usuel avec le Réseau;

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale d'Ormstown n'est plus uniquement une ressource de prêts de livres, de nouveaux services et équipements étant maintenant offerts à la population;

ATTENDU l'avis de motion lancé à la séance du 6 décembre 2021 séance par le conseiller **Jacques Guilbault**, lequel a également déposé et présenté le Projet de Règlement n° 90-2021, dispense de lecture ayant toutefois été faite vu que ledit projet a été porté à la connaissance des membres du conseil municipal dans les délais requis pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par la conseillère **Kim Barrington** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le Règlement n° 90-2021 établissant les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉ

22-01-005 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élu.e.s municipaux.

ATTENDU l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités lequel impose à tout membre du conseil d'une municipalité, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, de déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence de de ses intérêts pécuniaires

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil municipal a déposé séance tenante sa déclaration tel qu'exigée par la Loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE PRENDRE ACTE du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires par chacun des membres du conseil municipal;

D'AVISER ET DE TRANSMETTRE le tout au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

ADOPTÉE

22-01-006 Liste des comptes à payer au 1^{er} janvier 2022

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à ses questions, le cas échéant :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer,

1537	AL-JO CHAUSSURES (bottes - voirie)	631,14 \$
1003	AREO-FEU (Rép. Véh. # 5-3 véh. Pompiers)	8 080,50 \$
2832	AUDET, DOMINIQUE (abattage - 4 arbres - rue St-Paul et Hector)	4 311,56 \$
2413	BOTTIER DU CINQ (LE) (bottes - employé voirie & enseignes)	320,36 \$
1072	BROWN BRYAN (pépine - écocentre, égouts - Prince-Albert & puit Madeleine)	1 609,64 \$
2559	BUDGET PROPANE (propane - chauffage - garage Jamestown)	813,34 \$
964	C. S. BRUNETTE INC. (essence véh. Voirie & pompiers)	2 004,55 \$
1057	CARRIÈRE ALI INC. (poussière de roches - routes)	401,24 \$
1417	CMP MAYER INC. (porte clés perforatrice de fenêtres - pompiers)	130,21 \$
2818	COMPLEXE MEDICAL ORMSTOWN INC (loyer - bibliothèque)	7 598,31 \$
1953	Constructo SEAO (soumission - devis - rétrocaveuse)	14,96 \$
2154	CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (papeterie - HV)	184,81 \$
1471	CROIX- ROUGE CANADIENNE (contribution 2021 à 2022)	649,06 \$
966	D'AMOUR & FILS INC. (quincaillerie divers)	398,36 \$
1174	DISTRIBUTION LAZURE INC. (tuyaux et pièces - réseau aqueduc)	1 510,41 \$
2730	DR CONSEILS (hon. Mutuelle prévention - 1 ^{ère} facturation 2022)	1 132,34 \$
1368	DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS (honoraires avocats)	287,44 \$
2027	ÉMULSION SÉRIGRAPHIE (broder logo - vêtements voirie)	293,47 \$
2230	ENSEIGNES DUMAS (plaques reconnaissance- élus & enseigne skatepark)	618,57 \$
1838	ENTREPRISES M.C. (LES) (pièces - réseau aqueduc)	101,67 \$
1734	ENVIR'EAU- PUIITS INC. (hon. Ing. Analyse vulnérabilité - 2 puits)	6 898,50 \$
1371	ÉQUIP. ALBERT BILLETTE INC. (pièces - déchiqueteuse & scie à chaîne - voirie)	271,79 \$

1020	EQUIP. LAPLANTE & LEVESQUE LTEE (pièces - véh. # 11 - charrue village)	269,66 \$
1384	EQUIPEMENTS COLPRON INC. (pièces - véh. # 30 - Massey Ferguson)	363,03 \$
2523	EUROFINS ENVIRONEX (hon. Frais lab. Eau potable, usée & dépôt à neige)	1 135,96 \$
1848	FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE (mutation - novembre 2021)	95,00 \$
2231	G.P. AG DISTRIBUTION (pièce - véh. # 21 - Deutz)	136,82 \$
2770	GARAGE C.P. & FILS INC. (rép. Véh. # 28 - charrue)	532,92 \$
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence véh. Voirie)	3 103,34 \$
2048	GESTAR INC. (service archives - 5 jours & soutien annuel)	4 892,19 \$
2649	GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD. (frais transport)	15,75 \$
2826	GROUPE KOPERS INC. (télémétrie - station Dumas)	517,39 \$
2833	ICS Inc. (frais informatique - service d'hébergement & nom de domaine)	557,63 \$
2180	IGA ORMSTOWN (aliments & fournitures - voirie)	244,33 \$
1690	JALEC INC. (accès réseau - déc. 2021 - radios voirie & vér. Radio véh. # 28 - charrue)	554,18 \$
2599	JMM INSTALLATIONS (rép. Porte de garage - garage Jamestown)	304,68 \$
2243	LAURENTIDE RE/SOURCES INC. (collecte de recyclables)	2 196,53 \$
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC. (achat livres - Bibliothèque)	411,46 \$
1058	LIBRAIRIES BOYER (achat livres - Bibliothèque)	1 029,26 \$
1956	MARTECH INC. (enseignes - rues - voirie)	4 110,59 \$
2552	MCCLINTOCK, Les Entreprises (pépine & transport - réseau égouts)	340,05 \$
1235	MULTI GRAPH ORMSTOWN SENC (impr. calendrier - collectes)	597,87 \$
2248	NESS, D.R. (tuyaux - égouts)	258,41 \$
2053	O-MAX INC (produits nettoyants & fourniture - centre réc.)	229,67 \$
2512	PETRO-CANADA (essence véh. Voirie & génératrice)	1 785,96 \$
976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC. (pièces - véh. Voirie)	622,53 \$
1397	PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC. (Inspection des extincteurs)	661,94 \$
1849	QUADIENT CANADA LTÉE (contrat timbreuse - 30 janvier 2022 au 29 janvier 2023)	551,19 \$
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC. (quincaillerie divers)	1 262,25 \$
981	RATTE, MAGASIN F. (papeterie - HV)	389,81 \$
2724	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC. (lames - charrues - véh. # 27 & # 28)	4 087,36 \$
1626	SANIBERT (loc. toilette - garage Route 138A)	202,36 \$
965	SÉCURITÉ & SERRURIER CLÉMENT (serrure - centre réc.)	112,11 \$
2538	SERVICES DE REBUTS SOULANGES INC. (nettoyage - égouts - poste Delage)	1 471,68 \$
1039	SERVICOFAX (contrat copieur - oct. À nov. 2021)	536,93 \$
2491	SGM MAINTENANCE INC. (entr. Éclairage - octobre 2021)	746,13 \$
2371	SHELL CANADA (PRODUITS) (essence véh. Voirie)	1 144,69 \$
1008	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (avis d'ébullition)	291,34 \$
2511	SOLMATECH INC. (fondation d'une surface de jeu - skate park)	804,83 \$
2831	SOLUTION INFORMATIQUE DE LA MONTÉRÉGIE (portable - mairesse)	1 587,56 \$
1427	STELEM (une division d'EMCO Corporation)(clé- boîte de service - réseau aqueduc)	202,36 \$
1828	STEPHANE FORGET ENR. (eau - HV)	144,00 \$
2009	TECH-MIX, Division BauVal Inc. (asphalte - entretien des routes)	3 146,50 \$
2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. (rép. Élect. Génératrice- poste Dumas)	1 469,64 \$
2787	TELMATIK (appel d'urgence - déc. 2022 - HV)	96,40 \$
2738	WM QUÉBEC INC. (loc. conteneur - nov. 2021 - centre réc.)	25,75 \$
		<hr/>
		81 502,27 \$

DÉJÀ APPROUVÉ PAR RÉOLUTION:

20-12-347	ADN COMMUNICATION (alertes municipales - Nov. 2021)	75,87 \$
19-07-232	EMS INFRASTRUCTURE INC. (hon. Ing. Mise aux normes & usine de filtration)	42 904,99 \$
&		
21-05-157		
21-08-226	MINES SELEINE (achat sel 107,69 tm)	10 665,56 \$
20-03-063	SPCA REFUGE MONANI-MO (hon. Contrôle animalier - déc. 2021)	500,00 \$
21-04-109	UNE TOUCHE DE BOIS (comptoir d'accueil & autres items - bibliothèque)	6 208,65 \$
		<hr/>
		60 355,07 \$

PLUS PAIEMENTS DURANT LE MOIS:

	Salaires du 14 Novembre au 31 décembre 2021	146 261,11 \$
	Rémunération des élus du 14 Novembre au 31 décembre 2021	18 967,31 \$
	REER (nov. 2021)	4 379,34 \$
21-01188	ManuVie (Ass. Coll. Déc. 2021)	7 262,01 \$
21-01189	Bell	190,23 \$
21-01190	Hydro	4 666,77 \$
21-01191	Dery	186,80 \$
21-01192	Club Lions Ormstown (contribution guignolée 2021)	1 000,00 \$
21-01193	Petite Caisse - 30 Nov. 2021	174,15 \$
21-01194	Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 21 nov. Au 4 déc. 2021)	1 050,00 \$
21-01195	WM Québec Inc. (collecte de recyclage - Novembre 2021)	47 133,77 \$
21-01196	Transfert de CIBC à Desjardins 70000,00\$ (sera passé en janvier 2022)	
21-01276	Revenu Canada (Das Féd. Nov. 2021- rég.)	10 906,19 \$
21-01277	Revenu Canada (Das Féd. Nov. 2021- occ.)	2 038,69 \$
21-01278	Revenu Québec (Das Prov. Nov. 2021)	33 496,68 \$
21-01279	Bell	75,53 \$
21-01280	Hydro	9 153,30 \$

21-01281	Targo (internet & téléphone déc. 2021 - HV)	201,71 \$
21-01282	9397-3550 Québec Inc. (pompe égouts -1471 Rte 201)	5 035,91 \$
21-01283	Hydro	2 127,95 \$
21-01284	Bell Mobilité (cellulaires - déc. 2021)	119,53 \$
21-01285	Visa (carte cadeau -concours Halloween & portable)	1 830,22 \$
21-01286	Hydro	606,40 \$
21-01292	Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 5 au 18 déc. 2021)	1 050,00 \$
21-01293	Résidence Elle (contribution)	250,00 \$
21-01295	Revenu Canada (Das Féd. Déc. 2021 - rég.)	19 173,23 \$
21-01296	Revenu Canada (Das Féd. Déc. 2021 - occ.)	2 049,43 \$
22-00001	Chartrand, Léo (loc. locaux au 1432 & 1441 Jamestown - garage municipal - janvier 2022)	2 012,06 \$
22-00014	ManuVie (Ass. Coll. Jan. 2022)	7 262,01 \$
22-00015	Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 19 déc. Au 1 janvier 2022)	1 050,00 \$
22-00016	Revenu Québec (Das Prov. Déc. 2021)	54 495,95 \$
		<u>384 206,28 \$</u>

TOTAL **526 063,62 \$**

ADOPTÉE

22-01-007 Résolution d'adjudication en vue de refinancements et d'un financement d'emprunts municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 janvier 2022, au montant de 1 358 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

86 100 \$	2,40000 %	2023
88 500 \$	2,40000 %	2024
90 500 \$	2,40000 %	2025
93 000 \$	2,40000 %	2026
1 000 000 \$	2,40000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,40000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT

86 100 \$	2,44000 %	2023
88 500 \$	2,44000 %	2024
90 500 \$	2,44000 %	2025
93 000 \$	2,44000 %	2026
1 000 000 \$	2,44000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,44000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

86 100 \$	1,25000 %	2023
88 500 \$	1,60000 %	2024
90 500 \$	1,85000 %	2025
93 000 \$	2,05000 %	2026
1 000 000 \$	2,30000 %	2027

Prix : 98,72100

Coût réel : 2,53908 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici tout au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Ormstown accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 17 janvier 2022 au montant de 1 358 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 64-2010, 112-2016, 100.1-2016 et 117-2021. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

22-01-008 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 358 100 \$ qui sera réalisé le 17 janvier 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ormstown souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 358 100 \$ qui sera réalisé le 17 janvier 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
64-2010	126 900 \$
112-2016	62 200 \$
100.1-2016	779 800 \$
117-2021	389 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 64-2010, 112-2016, 100.1-2016 et 117-2021, la Municipalité d'Ormstown souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 janvier 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 janvier et le 17 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	86 100 \$	
2024.	88 500 \$	
2025.	90 500 \$	
2026.	93 000 \$	
2027.	95 400 \$	(à payer en 2027)
2027.	904 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 64-2010, 112-2016, 100.1-2016 et 117-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 janvier 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

22-01-009 OHHS- Adoption du budget révisé de 2021

ATTENDU la réception et le dépôt révisé de l'OHHS produit par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

ATTENDU QUE la Municipalité dispose de deux (2) immeubles sur son territoire, à savoir :

- Immeuble no. 1232: Walshaven, rue Hector
- Immeuble no. 1233 : Secteur Parc des Érables

ATTENDU QU'en considération du 2^e budget révisé, les contributions de la Municipalité s'établissement de la manière suivante pour un total de 30,299,00\$:

Contribution municipale demandée pour l'immeuble no. 1232 : 8 251 \$
Contribution municipale demandée pour l'immeuble no. 1233 : 22 048 \$
30 299 \$

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER et D'ADOPTER le 2^e budget révisé pour l'exercice de 2021 conformément à ce qui y est ci-dessus décrit, la contribution municipale s'élevant maintenant à 30 299\$

ADOPTÉE

22-01-010 OHHSL- Adoption du budget initial de 2022

ATTENDU la réception et le dépôt de l'estimation initiale de l'OHHSL produit par la Société d'habitation du Québec (SHQ) en regard des deux (2) immeubles identifiés à la résolution 22-01-009;

ATTENDU QUE le budget initial pour l'exercice 2022 s'établit de la manière suivante :

- Contribution municipale demandée pour l'immeuble no. 1232 : 7 842 \$
- Contribution municipale demandée pour l'immeuble no. 1233 : 15 358 \$
23 200 \$

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER et D'ADOPTER le budget initial pour l'exercice de 2022 conformément à ce qui y est ci-dessus décrit, la contribution municipale s'élevant maintenant à 23 200 \$

ADOPTÉE

22-01-011 MAMH (changement de régime) - Renonciation à l'obtention du statut de Ville

NONOBTANT toutes les démarches effectuées à ce jour;

ATTENDU QUE de l'aveu même de la mairesse, Madame Christine McAleer, une communication téléphonique a été faite avec la direction régionale du MAMH signifiant l'intention de renoncer au statut de Ville pour Ormstown;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor** et résolu à la majorité des membres du conseil présents, le conseiller Jacques Guilbault votant contre la présente résolution :

D'ENDOSSER la démarche effectuée par la mairesse:McAleer, sans autre formalité.

ADOPTÉE

22-01-012 MADA- Bonification de la Politique Municipalité amie des Aînés

ATTENDU l'adoption de la Politique en 2021;

ATTENDU l'intention exprimée par la majorité des membres du conseil d'en améliorer le contenu;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à la majorité des membres du conseil présents, le conseiller Jacques Guilbault votant contre la présente résolution;

D'ENTREPRENDRE le processus de bonification de la Politique MADA.

ADOPTÉE

22-01-013 MADA- Annulation de la résolution 21-07-210 (Formation du Comité de suivi du Plan d'action)

ATTENDU la résolution adoptée par le conseil municipal lors de sa séance régulière du 6 décembre 2021 en regard de la formation des comités municipaux (**21-12-323**) ;

ATTENDU QUE vu les changements apportés à la composition du Comité il convient d'annuler la résolution 21-07-210 ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à la majorité des membres du conseil présents, le conseiller Jacques Guilbault votant contre la présente résolution et renonçant à faire partie du Comité;

D'ANNULER la résolution 21-07-210 et d'apporter une notification en conséquence au livre des minutes (registre des procès-verbaux).

22-01-014 Bell cause pour la cause- Participation

ATTENDU l'invitation reçue de Bell afin de vérifier l'intention de la Municipalité quant à sa participation pour une 2^e année consécutive à la campagne de Bell visant à démystifier et à considérer l'importance des conditions de santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE PARTICIPER à la campagne de Bell, notamment par la levée du drapeau le 26 janvier 2022, le tout étant déferé à la direction des Communications.

ADOPTÉE

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC

Vu les restrictions rattachées à la crise sanitaire, il n'y a pas lieu d'ouvrir cette 2^e période questions ouverte au public

VARIA

1. Madame la mairesse fait état d'une lettre adressée à elle par M. Richard Lupien au conseil municipal, en divulgue le principal notamment en relation avec la bibliothèque municipale, cette communication devant être jointe au procès-verbal à la demande la mairesse.

Il est à noter que cette dernière ne peut être considérée comme une question, aucun point d'interrogation n'y apparaissant. Encore une fois, elle est ci-dessous reproduite dans son intégralité, sans égards à l'orthographe et à la syntaxe.

Question posée par Richard Lupien, citoyen de la municipalité.

Ma question en français sera suivie par une traduction anglaise.
My question will be repeated in English

La bibliothèque de la municipalité d'Ormstown a été déménagée voilà près d'un an dans un bâtiment privé sur la route 201.

Le contrat qui a été signé entre la municipalité et le propriétaire du bâtiment dans lequel se trouve la bibliothèque est valide pour une durée de cinq (5) années.

Ce projet de déménagement présenté par l'ex-maire a été appuyé par quatre conseillers qui n'ont pas voulu s'opposer à lui au déménagement en ce lieu.

Le projet de déménager la bibliothèque en ce lieu n'a jamais reçu à l'époque l'accord des conseillers Vandor et Ovans. Au contraire, ils s'y sont opposés.

Le projet de déménager la bibliothèque en ce lieu n'était pas accepté, ni voulu par de nombreux citoyens de la municipalité.

Plus d'une centaine de citoyens de la municipalité ont manifesté devant l'hôtel de ville pour dire leur opposition au déménagement de la bibliothèque sur la route 201 que l'ex-maire et ses quatre conseillers s'obstinaient à réaliser. L'ex-maire et ses quatre conseillers n'ont pas voulu écouter les citoyens. Les citoyens s'opposaient à ce que la bibliothèque soit déménagée sur la route 201 à cause des risques d'accidents évidents dont les enfants pourraient être victimes. Parce que les enfants de notre municipalité ne peuvent plus se rendre à leur bibliothèque à pied ou en vélo.

Je, Richard Lupien, en mon nom et aux noms de la centaine de citoyens qui ont manifesté ce jour-là et au nom de tous les autres citoyens qui ont manifesté leur opposition de quelque autre manière, à ce déménagement, nous demandons que le conseil municipal se mette dès maintenant à la recherche d'un local pour que nous puissions délocaliser notre bibliothèque à la fin du présent bail. Ceci pour que les enfants de la municipalité puissent se rendre à pied ou en vélo en toute sécurité à leur bibliothèque. Car il est inconcevable qu'il ne soit pas possible aux enfants d'une municipalité de 3,700 citoyens de se rendre à leur bibliothèque sans avoir à dépenser de l'essence.

Merci de votre attention.

Richard Lupien

* * *

* * *

Question from Richard Lupien, citizen of the municipality.

The Ormstown Municipality Library was moved almost a year ago to a private building on Route 201. The contract signed between the municipality and the owner of the building in which the library is located is valid for a period of four (5) years. This move presented by the former mayor was supported by four councilors who did not want to oppose the move to this location. The plan to move the library there never received the approval of Councilors Vandor and Ovans at the time. On the contrary, they opposed it.

The plan to move the library to this location was neither accepted nor wanted by many citizens of the municipality. More than a hundred citizens of the municipality demonstrated in front of the town hall to express their opposition to the relocation of the library on the road 201 which the ex-mayor and his four councilors insisted on carrying out. The former mayor and his four councilors refused to listen to the citizens. The citizens were opposed to the library being moved to Route 201 because of the obvious risk of accidents which the children could fall victim to.

Because the children of our municipality can no longer go to their library on foot or by bike ...

I, Richard Lupien, on my behalf and on behalf of the hundred or so citizens who demonstrated that day and on behalf of all the other citizens who expressed their opposition in any way to this move.... We ask that the municipal council start looking for a space now so that we can relocate our library at the end of this lease. This is so that the children of the municipality can walk or cycle safely to their library. Because it is inconceivable that it is not possible for the children of a municipality of 3,700 citizens to go to their library without having to spend gasoline.

Thank you for your attention.

Richard Lupien

2. Madame la mairesse McAleer fait état qu'une mesure par mois, à coût minime, sera prise afin d'adopter des mesures de protection de l'environnement, la première devant être de lancer un avis de motion et de déposer un projet de règlement visant à interdire et à régir les pesticides et autres produits chimiques, plus spécifiquement pour tout ce qui a trait aux habitations et usages résidentiels.

22-01-015 **Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE LEVER la séance. Il est 19h56.

ADOPTÉE

Christine McAleer
Mairesse,

François Gagnon
Greffier

CERTIFICAT – Je, soussigné, Georges Lazurka, trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance, le cas échéant.

Georges Lazurka, trésorier